



A retourner à : **AFTI**
Domaine de Corbeville
Route Départementale 128 - BP 46
91401 ORSAY Cedex

Tél : 01 69 33 05 51 ou 01 69 33 05 37
E-Mail : afti@thalesgroup.com

Attention : ce document est un élément essentiel de votre dossier à partir duquel votre candidature pourra être retenue. Remplissez-le de manière aussi précise et complète que possible – tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte..

Nom : Prénom : Sexe : M F

Nom de jeune fille :

N° Sécurité Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Tél domicile : Tél bureau : Tél portable :

Adresse e-mail :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Pays : Nationalité :

Situation familiale : Nb Enfants :

Situation actuelle : Etudiant Apprenti Salarié Demandeur d'emploi

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à le :

Signature :

FORMATION ET EXPERIENCE

Etudes supérieures : (études suivies à partir du baccalauréat des plus récentes aux plus anciennes)

Etudes	Option	Université ou Ecole	Date		Diplôme obtenu		
			Du	au	Titre	Date	Mention

Expérience Professionnelle

Mentionnez dans ce tableau tous les stages d'une durée supérieure à 2 mois que vous avez effectués au cours de vos études ou de votre vie professionnelle (en commençant par les plus récents)

Date	Entreprise	Emploi	Travail effectué

Anglais : Lu, écrit, parlé Lu, écrit Lu

Comment avez-vous connu la formation Administration réseaux et systèmes ?

Presse :	20 minutes	Objectif Emploi	Onisep	Orientations	Autres (précisez)	Autres (précisez)
Sites Internet :	Monster	Apec	L'étudiant	Cadre emploi	Keljob	Autres (précisez)
Salons, Forums :	de l'Etudiant	de l'Apprentissage	3 ^{em} Cycle			Autres (précisez)
Affichage (Précisez le lieu) :				Mailing :		
Relations, amis (précisez) :						
Si ancien apprenti AFTI : Nom, Prénom				Formation /Promotion :		

Pour être candidat(e) à la formation Administration réseaux et systèmes vous devez :

- **Etre âgé(e) de moins de 26 ans** le jour de la signature du contrat d'apprentissage,
- **Etre titulaire :**
 - d'un diplôme Bac+2, scientifique (informatique, électronique, scientifique)
 - d'un diplôme Bac+3 informatique, scientifique ou technique

La procédure d'intégration se déroule en deux étapes :

- La **SELECTION** effectuée par l'AFTI
- Le **RECRUTEMENT** effectué par les Entreprises ouvrant des postes.

1- LA SELECTION

Première phase de sélection : Sur dossier

Il s'agit du dossier de candidature ci-joint. **Vous devez l'accompagner OBLIGATOIREMENT :**

- d'une lettre de motivation manuscrite,
- d'un CV d'une page,
- de la copie du dernier diplôme obtenu
- des relevés de notes + appréciations des professeurs le cas échéant, pour toutes les formations au-delà du bac.

Le tout est à retourner à l'AFTI par courrier.

Deuxième phase de sélection : si votre dossier a été retenu, vous serez convoqué(e) à une journée d'information et de sélection :

Pour connaître les dates de ces journées → www.cfa-afti.com

Le déroulement de cette journée est le suivant :

Matin

- Présentation du métier préparé et du processus pédagogique
- Présentation de l'AFTI
- Tests visant à cerner votre aptitude à suivre la formation. Ces tests ne sont pas des contrôles de connaissances mais des tests psychotechniques. Leur réussite conditionne la suite de la procédure.

Après-midi

- Présentation de l'apprentissage.
- Préparation à l'intégration en entreprise :
 - Préparation à l'entretien de recrutement
 - Elaboration d'un CV adapté

2- LE RECRUTEMENT

Nous vous rappelons que pour intégrer la formation Administrateur réseaux et systèmes, il faut :

- Etre admis par le comité d'admissibilité de l'AFTI suite aux tests psychotechniques et logiques
- L'AFTI présentera les CV des candidats admissibles aux entreprises ayant ouvert des postes. Celles-ci vous contacteront directement pour un entretien de recrutement.
- Etre recruté(e) par une entreprise pour la durée du contrat d'apprentissage (15 mois)

Les candidats ayant réussi les tests recevront un dossier complet (plaquettes - programme complet de la formation – description du métier préparé, missions pouvant être confiées à un apprenti).

IMPORTANT: Les dossiers déposés avant résultats aux examens sont acceptés mais devront être complétés par une attestation de réussite à l'examen Bac+2 pour l'acceptation définitive dans la formation ERE

3- LE CADRE CONTRACTUEL

Un contrat d'apprentissage est signé entre l'entreprise, le CFA, et l'apprenti pour la durée totale de la formation. Les apprentis sont salariés de l'entreprise d'accueil et ont le statut d'apprenti.

Les apprentis perçoivent un salaire mensuel, tant pour leur présence en entreprise que pour le temps passé au CFA. Cette rémunération ne peut être inférieure au minimum légal fixé en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel qui est fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage.

Le salaire des apprentis est exonéré des charges sociales. Les salaires ne sont pas imposables et l'apprenti peut bénéficier de l'allocation logement sous certaines conditions.

Les entreprises peuvent intégrer l'apprenti trois mois avant le début de la formation.

4- LE DIPLOME D'ETAT DE NIVEAU 2

La formation est homologuée par la Commission Nationale des Certifications Professionnelles sous le titre "Administrateur systèmes & réseaux", de la nomenclature de l'Education Nationale (arrêté du 1^{er} Juillet 2008 – publié au journal officiel du 6 juillet 2008).